

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/130

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES PINS VERTS

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M.DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN- DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

• Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES PINS VERTS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Considérant l'avis favorable du bureau.

Et, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Suite à la vente du dernier terrain de la ZA des Pins Verts, il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe. Le résultat de clôture sera transféré au BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Commune. Les opérations d'entretien de cette zone seront pris en charge par le BUDGET PRINCIPAL à partir du 01/01/2015.

L'excédent de ce budget annexe, arrêté au 31/12/2014, sera de +6.143,97 €. Cette somme sera reversée au Budget Principal.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Autorise** le Président à procéder aux opérations de clôture du Budget Annexe des Pins Verts au 31/12/2014.

2. **Permet** le transfert de l'excédent du budget annexe de la ZA des Pins Verts au Budget Principal. Les crédits budgétaires prévus à cet effet sont inscrits au compte 6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes »

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 16 décembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

